



Communiqué de presse

Paris, le 28 mai 2025

La permanence et la continuité des soins vétérinaires : un engagement privé au service du public

Face à une demande croissante d'accès aux soins vétérinaires en dehors des horaires habituels, la profession vétérinaire organise, sur l'ensemble du territoire, une permanence et une continuité des soins (PCS) pour garantir la prise en charge des urgences, la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il ne s'agit pas d'un service public. Ce dispositif repose entièrement sur un modèle privé : ce sont les vétérinaires eux-mêmes, individuellement ou collectivement, qui organisent, financent et assurent cette mission. Ils s'y engagent par devoir déontologique, pour ne pas laisser sans réponse les propriétaires d'animaux confrontés à une situation critique.

Un coût assumé par les structures... et inévitablement répercuté

L'organisation de la PCS génère des coûts importants : astreintes de nuit, mobilisation d'équipes spécifiques, délégation à des plateformes de tri des appels ou à des centres d'urgences vétérinaires spécialisés. Ces charges ne sont pas prises en charge par la collectivité. Elles doivent donc être intégrées dans le modèle économique des structures vétérinaires et sont inévitablement répercutées sur le coût des consultations d'urgence.

Il en résulte des tarifs plus élevés en dehors des horaires classiques, reflétant la spécificité du service rendu. Ces tarifs ne sont pas une surfacturation abusive : ils sont la condition de survie d'un service essentiel et disponible à toute heure, dans un contexte de tension croissante sur les ressources humaines vétérinaires.

Des attentes croissantes qui influent sur le coût et les organisations

Les propriétaires d'animaux sont de plus en plus exigeants sur la qualité et la disponibilité des soins. Mais ces attentes renforcent mécaniquement les besoins d'organisation, d'équipements et de personnel, y compris la nuit. Pour y répondre, de nombreux vétérinaires font appel à des plateformes spécialisées, capables de filtrer les urgences réelles et de limiter les sollicitations injustifiées, tout en assurant une réponse professionnelle immédiate.

Dans certains territoires, des maisons d'urgences vétérinaires ou des centres hospitaliers prennent le relais, concentrant l'activité nocturne ou dominicale. Mais ces structures, comme les plateformes de régulation, ont un coût. Leur développement est conditionné à un équilibre économique que seule une tarification adaptée peut permettre.

Un appel au respect et à la compréhension

Enfin, la profession rappelle que chaque vétérinaire n'est pas tenu de prendre en charge un animal qui n'est pas suivi par sa structure, sauf en cas d'urgence vitale. Trop souvent, des incivilités surviennent lorsqu'un propriétaire est redirigé vers un service de garde avec lequel il n'a pas l'habitude de traiter. Cela n'est ni juste ni tenable.

Nous appelons à une compréhension partagée de ces réalités : la PCS vétérinaire est un service exigeant, rendu possible uniquement grâce à l'engagement volontaire de professionnels et à la contribution économique des propriétaires.

Contact presse

Anne DAUMAS - direction@snvel.fr - portable : 06 16 29 51 00